



## Demande d'indisponibilité

Par **Iuana**, le **22/07/2013** à **17:55**

Bonjour, actuellement en cdi j'ai demandé à mon chef ma journée 4 jours à l'avance et celui-ci me l'a refusé est-ce légal ? comment faire sachant que j'ai déjà beaucoup d'heures supplémentaires à récupérer.  
merci

Par **P.M.**, le **22/07/2013** à **17:59**

Bonjour,  
Pour les heures supplémentaires, il faudrait savoir si l'employeur a le droit de vous les faire récupérer, majorations comprises, au lieu de vous les payer car un Accord collectif est nécessaire...  
Autrement, l'employeur n'est pas obligé a priori de délivrer des autorisations d'absence surtout si elle n'est pas motivée...

Par **Iuana**, le **22/07/2013** à **18:07**

En temps normale on les récupère comme on veut, c'est un compteur d'heure, on cumule les heures supplémentaires et tous les mois de mai, on choisit de se les faire payer ou de les prendre.

Par **P.M.**, le **22/07/2013** à **18:23**

Si vous les récupérez comme vous voulez ce qui ne paraît pas très organisé, alors vous pourriez le faire à n'importe quel moment, à la limite sans autorisation...